



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Travaux publics

**CONSTRUCTION D'UNE 2e EXTENSION DE LA
COUR DES COMPTES EUROPEENNE**

**A
LUXEMBOURG-KIRCHBERG**

DOSSIER DE PRESSE

RÔLE DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

La Cour des comptes contrôle les comptes de la Communauté européenne et de tout organisme créé par la Communauté

Elle s'assure de la fiabilité des comptes, de la légalité et de la régularité des recettes et des dépenses et de la bonne gestion financière. Le contrôle peut s'effectuer sur place auprès des institutions de la Communauté, de ses organismes ou dans les États membres.

Elle ne dispose pas de pouvoir de sanction, mais elle établit chaque année un rapport transmis aux institutions communautaires et publié au Journal Officiel de l'Union européenne. Elle fournit aussi au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes.

La Cour dispose aussi de **compétences consultatives**. Elle peut **émettre des avis à la demande d'autres institutions**.

La Cour peut aussi **présenter ses observations** à tout moment par l'intermédiaire de rapports spéciaux.

La Cour des comptes a été **instituée par le traité de Bruxelles du 22 juillet 1975**, mais entre en fonction en octobre 1977. Élevée au rang d'institution européenne le 1er novembre 1993, lors de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, elle siège à Luxembourg.

Elle est **composée d'un national de chaque État membre**, soit 27 membres depuis le dernier élargissement. Ses membres sont nommés par le Conseil de l'UE, après consultation du Parlement européen, pour 6 ans renouvelables. Ils désignent parmi eux le président de la Cour pour un mandat de trois ans renouvelable. Les membres de la Cour des comptes doivent exercer leur fonction en toute indépendance et ne peuvent avoir aucune autre activité professionnelle.

EXPOSE DES MOTIFS

La Cour des Comptes européenne (CdC) a décidé de réaliser une deuxième extension de ses infrastructures situées sur le plateau de Kirchberg au Grand-Duché de Luxembourg.

Une première phase d'extension (K2), achevée en 2003, a permis d'accueillir entre autres le personnel recruté suite à l'élargissement de 1995. Le bâtiment K2 avait été conçu de manière à pouvoir être agrandi ultérieurement, dans l'optique d'un développement en plusieurs étapes.

Suite aux élargissements de 2004 et à celui de 2007, la CdC a décidé de réaliser le projet K3 qui permettra de créer les infrastructures nécessaires pour pouvoir accueillir l'ensemble du personnel de la CdC sur un site unique.

Les trois bâtiments du site K1, K2 et K3 disposeront chacun de centres de rencontre permettant ainsi une intégration sociale du personnel (K1 - bibliothèque/salle de détente et lecture; K2 - salle de conférence et salle de fitness; K3 - restaurant/cafétéria et centre de formation).

Un document programme reprenant les souhaits fonctionnels de la CdC pour le nouvel immeuble a été finalisé en 2005 .

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

2e sous-sol :

- parking à 145 emplacements

1er sous-sol :

- parking à 86 emplacements
- quai de livraison et de déchargement
- locaux de stockage et d'entreposage
 - cuisine de préparation
 - locaux de reproduction, de tri courrier et ateliers

Le rez-de-chaussée :

- centre de formation à 6 salles entre 56 m² et 89 m²
- cafétéria
- restaurant à 376 places

Étages 1 à 5 :

- 475 postes de travail répartis sur 357 bureaux individuels et 59 bureaux doubles

Locaux spéciaux :

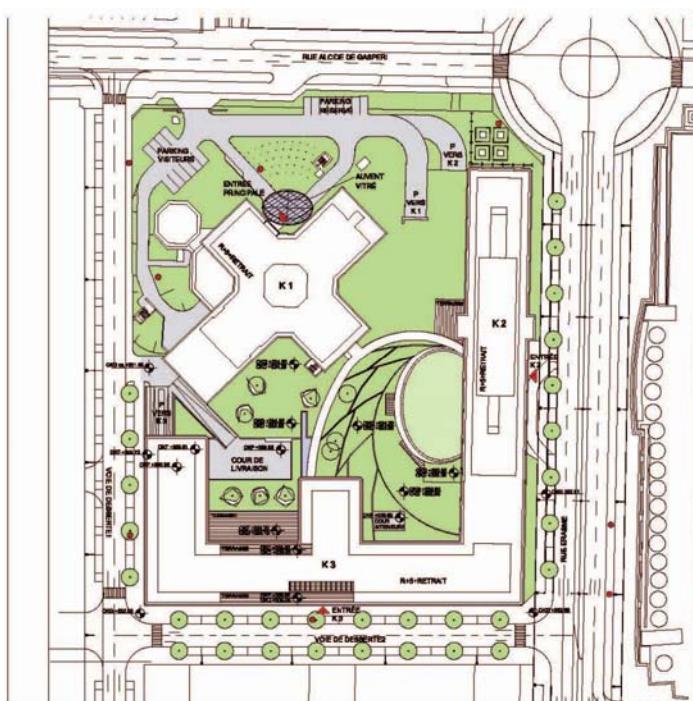
- espace lecture au 4e étage pour documents confidentiels
- service informatique au 2e étage

6e étage en retrait :

- locaux techniques
- salle de réception pour les membres de l'institution

IMPLANTATION

Le terrain d'implantation se situe à Kirchberg, entre la rue Alcide de Gasperi et le boulevard John F. Kennedy, la rue Erasme et le bâtiment Konrad Adenauer du Parlement européen.



LE PARTI URBANISTIQUE ET ARCHITECTURAL

Inscription du projet K3 dans une logique de densification et d'urbanisation du Plateau de Kirchberg.

Liaison entre les volumes du K2 et du K3 entre le 2e et le 5e étage. Jonction marquée par une ouverture visuelle vers la cour intérieure aménagée.

Liaison des bâtiments K1, K2 et K3 par le biais d'une galerie de liaison, traversant le jardin aménagé et les espaces de détente extérieurs.

Entrée principale de la CdC dans le hall d'entrée du K1, accessible à partir de la rue Alcide de Gasperi.

Sous-sols des trois immeubles liés entre eux afin de faciliter le fonctionnement du parking et du quai de livraison.

Aménagement des bureaux selon la trame développée pour le bâtiment K2, visant la continuité de la façade.

Restaurant et la cafétéria au rez-de-chaussée, à gauche de l'entrée, s'ouvrant sur une grande terrasse extérieure couverte, destinée à devenir un lieu de récréation et de rencontre privilégié.

(Le 6e étage, aménagé en retrait et divisé en deux parties : salle de réception/cuisine et locaux techniques.)

FACADE SUD-EST



FACADE NORD-OUEST



MAITRISE D'OEUVRE

Architecte: Atelier d'Architecture & Design Jim Clemes,
Esch-sur-Alzette

Ingénieur en génie civil: Schroeder & Associés – Ingénieurs Conseils,
Luxembourg

Ingénieur en génie électrique: Emch + Berger, D-Karlsruhe

Ingénieur en génie thermique et sanitaire:

Emch + Berger, D-Karlsruhe

Paysagiste: Atelier d'Architecture & Design Jim Clemes,
Esch-sur-Alzette